

Date d'édition 1 Avril 2018

Version 22

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : SANDING PASTE  
**Code** : DX101  
**Manufacturier / Fournisseur** : PPG Industries, Inc.  
One PPG Place,  
Pittsburgh, PA 15272  
**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence** : (412) 434-4515 (États-Unis)  
(514) 645-1320 (Canada)  
01-800-00-21-400 (Mexique)  
**Renseignements Techniques** : 1-800-647-6050

## 2. Identification des dangers

**Vue d'ensemble des urgences** : ATTENTION!

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. L'INHALATION DES POUSSIÈRES GÉNÉRÉES EN PONCANT ET EN MEULANT PEUT ÊTRE NOCIVES. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Peut être nocif par inhalation.  
**Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion.  
**Peau** : Gravement irritant pour la peau.  
**Yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

### Signes/symptômes de surexposition

Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Cette fiche signalétique est conforme au **Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**. (1988 Version)

Voir Information toxicologique (section 11)

### 3 . Composition/information sur les ingrédients

| <u>Nom</u>  | <u>Numéro CAS</u> | <u>% (p/p)</u> |
|---|-------------------|----------------|
| Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (<10 microns)              | 14808-60-7        | 10 - 30        |
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) (>10 microns)              | 14808-60-7        | 10 - 30        |
| bentonite   | 1302-78-9         | 5 - 10         |
| Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 68585-34-2        | 3 - 7          |
| Alcool éthylique                                      | 64-17-5           | 0.5 - 1.5      |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4 . Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5 . Mesures à prendre en cas d'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxydes de soufre  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir des autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7 . Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d'effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.
- Entreposage** :  Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| Nom                                      | Résultat    | ACGIH                     | Ontario                 | Mexique                   | PPG                      |
|--|-------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) (<10 microns) | MPT         | 0.025 mg/m <sup>3</sup> R | 0.1 mg/m <sup>3</sup> R | 0.025 mg/m <sup>3</sup> R | Non établi               |
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) (>10 microns) | MPT         | 0.025 mg/m <sup>3</sup> R | 0.1 mg/m <sup>3</sup> R | 0.025 mg/m <sup>3</sup> R | Non établi               |
| Alcool éthylique                         | MPT<br>LECT | Non établi<br>1000 ppm    | Non établi<br>1000 ppm  | Non établi<br>1000 ppm    | Non établi<br>Non établi |

### Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

C = Ceiling Limit

SR = Sensibilisation des voies respiratoires

SS = Sensibilisation cutanée

LECT = Court terme Valeurs limites d'exposition

## 8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

F = Fumée  
IPEL = Limite d'exposition admise interne  
R = Respirable  
S = Désignation absorption cutanée.

TD = Empoussiéragement total  
TLV = Limite tolérable d'exposition  
MPT = Moyenne pondérée dans le temps

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

**Mesures techniques** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

**Yeux** : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Gants** : nitrile, néoprène

**Respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Code du produit DX101

Date d'édition 1 Avril 2018

Version 22

Nom du produit SANDING PASTE

## 9 . Propriétés physiques et chimiques

|  |  |
|--|--|
| État physique                            | : Solide.  |
| Point d'éclair                           | : Vase clos: 90.56°C (195°F)                             |
| Limites d'explosivité                    | : Seuil minimal: 9.9%                                    |
| Couleur                                  | : Non disponible.  |
| Odeur                                    | : Non disponible.  |
| pH                                       | : Non disponible.  |
| Point d'ébullition/<br>condensation      | : Non disponible.  |
| Point de fusion/congélation              | : Non disponible.  |
| Densité relative                         | : 1.54   |
| Densité ( lb / gal )                     | : 12.85  |
| Tension de vapeur                        | : 2.4 kPa (17.9 mm Hg) [température ambiante]            |
| Densité de vapeur                        | : Non disponible.  |
| Volatilité                               | : 58% (v/v), 37.02% (p/p)                                |
| Taux d'évaporation                       | : 0.47 (acétate de butyle = 1)                           |
| Solubilité                               | : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide. |
| Coefficient de partage n-<br>octanol/eau | : Non disponible.  |
| % Solide. (p/p)                          | : 62.98  |

## 10 . Stabilité et réactivité

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Stabilité                           | : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).                                |
| Conditions à éviter                 | : Aucune donnée spécifique.  |
| Matières à éviter                   | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides, matières oxydantes, alcalins forts                       |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |
| Polymérisation Dangereuse           | : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.           |

## 11 . Données toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                      | Espèces    | Dosage                             | Exposition    |
|-----------------------------------|-------------------------------|------------|------------------------------------|---------------|
| Alcool éthylique                  | DL50 Orale<br>CL50 Inhalation | Rat<br>Rat | 7 g/kg<br>124700 mg/m <sup>3</sup> | -<br>4 heures |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Produit irritant qui dégraisse la peau

: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

## 11. Données toxicologiques

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie, rate, cerveau, moelle osseuse.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système reproducteur, les voies respiratoires supérieures, système immunitaire, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** : Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient        | ACGIH | CIRC | NTP                              |
|--|-------|------|----------------------------------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) (<10 microns) | A2    | 1    | Est un cancérogène humain connu. |
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) (>10 microns) | A2    | 1    | Est un cancérogène humain connu. |
| Alcool éthylique                         | A3    | -    | -                                |

**Cancérogène Code de classification:** ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5  
IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4  
NTP: Est un cancérogène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains  
Non inscrit/Non réglementé: -

## 12. Données écologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                       | Espèces                              | Exposition |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Alcool éthylique                  | Aiguë CE50 7640 mg/l Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures  |

## 13. Données sur l'élimination

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|                 |                      |                |                     |         |           |
|-----------------|----------------------|----------------|---------------------|---------|-----------|
| Code du produit | <b>DX101</b>         | Date d'édition | <b>1 Avril 2018</b> | Version | <b>22</b> |
| Nom du produit  | <b>SANDING PASTE</b> |                |                     |         |           |

## 14. Informations relatives au transport

|   | <b>TDG</b>      | <b>Mexique</b>  | <b>IMDG</b>     |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated.  |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | -               | -               | -               |
| <b>Classe de danger relative au transport</b>       | -               | -               | -               |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | -               | -               | -               |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Non.            | Non.            | No.             |
| <b>Substances polluantes en milieu marin</b>        | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. |

### Autres informations

**TDG** : Non identifié.  
**Mexique** : Non identifié.  
**IMDG** : Non identifié.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Preuve de la déclaration de classification** :

## 15. Informations sur la réglementation

**Inventaire du Canada (DSL)** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Mexique

#### Classification

**Inflammabilité** : 2    **Santé** : 3    **Réactivité** : 0

## 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

**Santé** : 3    \*    **Inflammabilité** : 2    **Risques physiques** : 0

(\* ) - Effets chroniques

Code du produit DX101

Date d'édition 1 Avril 2018

Version 22

Nom du produit SANDING PASTE

## 16 . Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

**National Fire Protection Association (États-Unis)**

**Santé : 3      Inflammabilité : 2      Instabilité : 0**

**Date de publication précédente : 1/17/2015**

**Organisme chargé de préparer la FS : EHS**

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Déni de responsabilité

*L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.*